Envoyé en préfecture le 16/03/2016
Reçu en préfecture le 16/03/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160316-CP2016_02_6-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 février 2016

CP2016_02_6
id. 2331

L'an deux mille seize le vingt neuf février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

ENLÈVEMENT D'EMBÂCLES SUR OUVRAGES DÉPARTEMENTAUX

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

____

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le but d'assurer l'enlèvement des embâcles qui gênent l'écoulement des eaux le long des berges et au niveau des ouvrages d'art enjambant les routes départementales, un marché public de travaux a été lancé. Il s'agit d'un marché à bons de commande mono-attributaire, sans minimum et avec maximum, dont le montant est susceptible de varier dans les limites suivantes :

- Montant minimum HT : 0,00 € (pour 4 ans)
- Montant maximum HT : 800 000 € (pour 4 ans)

Envoyé en préfecture le 16/03/2016
Reçu en préfecture le 16/03/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160316-CP2016_02_6-DE

Le marché sera passé pour un an et reconductible trois fois de manière tacite pour une durée d'un an, soit une durée maximale de quatre ans.

II – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Compte tenu de son montant maximum sur 4 ans, la consultation a été lancée en procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26-II-2 et 28 du code des marchés publics.

L'avis d'appel à la concurrence a été envoyé le 27 novembre 2015 sur le site du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : https://www.marchespublics.cg82.fr

La date limite de remise des plis était fixée au 5 janvier 2016 à 11 heures 30.

Sur dix-sept dossiers de consultation demandés, cinq entreprises ont déposé leur pli dans les délais et conditions requis.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations : 70 %
- Valeur technique au regard du mémoire technique : 30 %.

III – PRÉSENTATION DU MARCHÉ

Dans le cadre de cet appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 28 janvier 2016, a décidé d'attribuer le marché selon les conditions définies ci-après :

Marché n°	***Objet du marché***	***Titulaire***
020-16	Enlèvement d'embâcles sur ouvrages départementaux	SGE – Société Girondine d'Équipement

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Envoyé en préfecture le 16/03/2016
Reçu en préfecture le 16/03/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160316-CP2016_02.6-DE

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 28 janvier 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département :
  - le marché d'enlèvement d'embâcles sur ouvrages départementaux avec l'entreprise détaillée ci-dessus ;
  - toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC